



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°114/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 25 septembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 48  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 13

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration** : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAU, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

**Absents/Excusés** : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUIILLON, Alain POMMIER, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BAYART

**OBJET : Affectation du résultat 2022 du budget annexe de l'Eau.**

Considérant l'erreur technique attachée aux délibérations n° 69/2023 et 70/2023 du 26 juin 2023, résultant en l'absence de reprise des restes à réaliser, il convient de retirer partiellement la délibération n°74/2023 du 26 juin 2023 pour les paragraphes relatifs aux budgets annexes régie de l'eau et de l'assainissement et de les remplacer comme suit.

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023 puis du 18 septembre 2023,

Vu la balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2022 pour les budgets suivants :

**Budget annexe Régie de l'eau**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
<b>Investissement</b>	1 739 581,19	841 191,99	898 389,20	-37 687,49	860 701,71
<b>Fonctionnement</b>	2 540 244,93	2 603 742,11	-63 497,18	1 703 876,52	1 640 379,34
<b>Total</b>	<b>4 279 826,12</b>	<b>3 444 934,10</b>	<b>834 892,02</b>	<b>1 666 189,03</b>	<b>2 501 081,05</b>

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 860 701,71 €. Le mode de gestion des budgets eau et assainissement a évolué vers une DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2023, retracé dans un budget annexe spécifique dénommé « DSP de l'eau ». En conséquence, le budget régie eau est clôturé au 31 décembre 2022 conformément à la délibération du 26 juin 2023.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 703 876,52 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 640 379,34 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 364 706,94 € en recettes et 1 346 063,04 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 120 654,39 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

En raison de la suppression de ce budget au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et après vérification des écritures comptables avec le compte de gestion 2022, il convient d'affecter les résultats 2022 dégagés sur ce budget au profit du budget annexe DSP de l'eau.

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Retire et remplace partiellement** la délibération n° 74/2023 du 26 juin 2023 pour ce qui concerne le paragraphe relatif à l'affectation du résultat pour le budget annexe régie de l'eau,
- **Précise** qu'il s'agit d'un retrait partiel et que les autres termes de la délibération n°74/2023 demeurent inchangés,
- **Affecte** les résultats 2022 au budget annexe DSP de l'eau,
  - Au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 120 654,39 € et 860 701,71 € en excédent d'investissement reporté (chapitre 001) ;
  - En excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 1 519 724,95 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	860 701,71
	Divers	Restes à réaliser 2022	1 346 063,04	364 706,94
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		120 654,39
	<b>Sous Total</b>		<b>1 346 063,04</b>	<b>1 346 063,04</b>
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	1 519 724,95
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	<b>Sous Total</b>		<b>-</b>	<b>1 519 724,95</b>
<b>Total</b>			<b>1 346 063,04</b>	<b>2 865 787,99</b>
<b>Excédent de financement 2022</b>				<b>1 519 724,95</b>

Le Président  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
 en Préfecture et publié le **03 OCT. 2023**

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL114\_2023-DE